PROCES VERBAL COMMISSION DEPARTEMENTALE JEUNES
DU 17 JANVIER 2024

Membres présents : Max Gouès, Gilbert Le Gall, Jean Pierre Héréus, Denis Le Dez et Lydie Le Lay.
Membre excusé : Dominique Bialgues.
Soutien technique : Jérémy Laot.

Réunion au district à Châteaulin.
Début à 15h00.

1°Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Litiges :

Match U15 D3 C Gj Cote Léonarde contre Ju Plougonven du 16/12/2023 :

Pour faire suite à la décision prise lors de la séance du 03/01 et aux échanges entre les dirigeants des 2 formations et le président de la commission, il a été demandé aux 2 clubs d'établir un rapport circonstancié sur l'établissement de la FMI avant, pendant et après le match. Les 2 rapports reçus vont dans le même sens à savoir : anomalies de fonctionnement, non maîtrise de l'utilisation, etc… Considérant ces éléments comme fiables, la commission annule la décision prise le 03/01.

3°Championnats :

La commission entérine les résultats et les classements de la 1ère phase. Puis compose les groupes de la 2ème phase. La numérotation suit celle établie la veille en commission régionale. Dans la mesure du possible, il a été tenu compte des anciens et nouveaux désidératas.

4° Coupes tour de mise à niveau :

En U15 les derniers résultats des matches de poule ont été reçus, cela a permis de confirmer le tirage des 21 matches de mise à niveau prévus le 20/01.

La commission se réunira le 23/01 à 18h00 voire un peu plus tôt pour procéder aux tirages du tour suivant (1/16ème de finale) pour les catégories U14 à U17.

Concernant les finales, prévues le 01/06, la commission a des interrogations sur le déroulement de celles-ci : faut-il intégrer les deux finales féminines jeunes. Dans cette éventualité, il sera nécessaire d'avoir un club support ayant un complexe sportif comprenant 3 terrains contigus. La question sera posée le 23/01 lors du comité directeur.

5° Forfaits occasionnels et généraux :

Forfaits généraux :

- Paotred Dispount Ergué Gabéric en U18 D1

Forfaits occasionnels :

Voir la liste des 24 forfaits du 16/1223 au 15/01/24 en annexe.
Les amendes en conséquence sont portées au compte des clubs concernés.

6° Arrêtés municipaux et feuille de match/FMI :

Des propositions seront faites au prochain comité directeur afin préciser les sanctions en cas de non-respect des règlements.

7° Groupements de jeunes :

La nouvelle convention Ligue a été rédigée, elle est diffusée aux membres de la commission pour avis.

Fin de réunion à 17h45
Prochaine réunion : 23 janvier 2024 à 18h00 au plus tard avant la réunion du comité directeur

Le Secrétaire de la commission
G. LE GALL

Le Président de la commission
M. GOUES